Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216301648-20260930-2026_081-DE

MAIRIE DE GERZAT
63 (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le **28 septembre**
le Conseil Municipal de la Commune de GERZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Serge PICHOT**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **33**

Date de convocation du Conseil Municipal : le **22 septembre 2026**.

Présents : PICHOT Serge, Maire
MONTAGNON Pierre, VIEIRA DI NALLO Sylvie, KEMMOÉ Sylverin, KHAMALLAH DE SOUSA Nadia, LONCHAMBON Christian, RAY Raïssa, GRENIER Thierry, BUISSON Magalie, Adjoint(e)s.
BARBET Jean-Patrick, BARREIRO Patrick, COULON Dominique, DA SILVA Alexandre, DEBORD Chantal, DE OLIVEIRA RIBEIRO Laura, DEVERRE Luc, EL OTHMANI Fatima, GOUTTE Anne-Claude, GRENIER Véronique, LABORY Amandine, LAVADOUX Janine, LEROY Anthony, LOUBEYRE Théo, MADEBENE Christine, MERLE Laurence, MONEYRON Mathéo, RICHY Éric, SAEZ Christelle, TALLIER Claude, TIOULI Nassima, VALANTIN Marie, Conseiller(e)s Municipal(e)s.

Était excusé et avait donné pouvoir : M. CHATARD Julien à M. TALLIER Claude

Absent : M. GUILLOCHON Francis.

Madame Nadia Khamallah De Sousa a été élue secrétaire.

N° 2026-081

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Rapporteur : Thierry GRENIER

Suite à la demande de la CAF, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter ces compléments aux grilles tarifaires suivantes, applicables actuellement.

TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Tarifs pour les enfants domiciliés à Gerzat et pour les enfants scolarisés en classe ULIS

QUOTIENT FAMILIAL (1)	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR	PLAFOND MENSUEL (2)
de 0 à 500 €	0,95 €	0,95 €	24,70 €
de 501 à 600 €	1,00 €	1,00 €	26,00 €
de 601 à 700 €	1,05 €	1,05 €	27,30 €
de 701 à 850 €	1,10 €	1,10 €	28,60 €
de 851 à 1000 €	1,15 €	1,15 €	29,90 €
de 1001 à 1500 €	1,20 €	1,20 €	31,20 €
de 1501 à 2000 €	1,30 €	1,30 €	33,80 €
> à 2000 €	1,35 €	1,35 €	35,10 €

(1) Quotient Familial établi par la CAF (ou la MSA) avec justificatif transmis et renouvelé par la famille. Si la personne n'en possède pas, l'avis d'imposition est demandé. Si la famille refuse de donner son Quotient Familial ou son avis d'imposition, elle se verra appliquer le coefficient le plus élevé". Pour vérifier les données, des consultations CDAP sont possibles et elles sont conservées.
(2) Le plafond mensuel : tarif maximum payé sur un mois de présence à l'accueil de loisirs matin et soir.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216301648-20260930-2026_081-DE

Tarifs pour les enfants domiciliés hors commune - scolarisés à Gerzat

QUOTIENT FAMILIAL (1)	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR	PLAFOND MENSUEL (2)
de 0 à 500 €	1,10 €	1,10 €	28,60 €
de 501 à 600 €	1,15 €	1,15 €	29,90 €
de 601 à 700 €	1,20 €	1,20 €	31,20 €
de 701 à 850 €	1,30 €	1,30 €	33,80 €
de 851 à 1000 €	1,35 €	1,35 €	35,10 €
de 1001 à 1500 €	1,40 €	1,40 €	36,40 €
de 1501 à 2000 €	1,45 €	1,45 €	37,70 €
> à 2000 €	1,50 €	1,50 €	39,00 €

(1) Quotient Familial établi par la CAF (ou la MSA) avec justificatif transmis et renouvelé par la famille. Si la personne n'en possède pas, l'avis d'imposition est demandé. Si la famille refuse de donner son Quotient Familial ou son avis d'imposition, elle se verra appliquer le coefficient le plus élevé". Pour vérifier les données, des consultations CDAP sont possibles et elles sont conservées.
(2) Le plafond mensuel : tarif maximum payé sur un mois de présence à l'accueil de loisirs matin et soir.

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES

Tarifs pour les enfants domiciliés sur la commune de Gerzat

QUOTIENT FAMILIAL (1)	TARIFS JOURNEE	DEMI JOURNEE AVEC REPAS	DEMI JOURNEE SANS REPAS	TARIF FORFAIT 5 JOURS (2)
de 0 à 500 €	5,00 €	4,35 €	3,00 €	22,50 €
de 501 à 600 €	8,80 €	6,60 €	3,95 €	39,60 €
de 601 à 700 €	9,55 €	7,95 €	4,50 €	42,98 €
de 701 à 850 €	11,35 €	9,05 €	5,10 €	51,08 €
de 851 à 1000 €	13,60 €	10,40 €	5,90 €	61,20 €
de 1001 à 1500 €	15,70 €	12,00 €	7,10 €	70,65 €
de 1501 à 2000 €	16,20 €	12,35 €	7,25 €	72,90 €
> à 2000 €	16,45 €	12,70 €	7,40 €	74,03 €

(1) Quotient Familial établi par la CAF (ou la MSA) avec justificatif transmis et renouvelé par la famille. Si la personne n'en possède pas, l'avis d'imposition est demandé. Si la famille refuse de donner son Quotient Familial ou son avis d'imposition, elle se verra appliquer le coefficient le plus élevé". Pour vérifier les données, des consultations CDAP sont possibles et elles sont conservées.
(2) Le forfait 5 jours s'applique suite à la fréquentation consécutive du lundi au vendredi sans jour férié.
(3) Moins 10% s'applique pour le 3ème enfant et au-delà, fréquentant tous l'activité en même temps.

Tarifs pour les enfants domiciliés hors commune – scolarisés à Gerzat

QUOTIENT FAMILIAL (1)	TARIFS JOURNEE	DEMI JOURNEE AVEC REPAS	DEMI JOURNEE SANS REPAS	TARIF FORFAIT 5 JOURS (2)
de 0 à 500 €	7,80 €	5,00 €	4,00 €	35,10 €
de 501 à 600 €	11,40 €	6,60 €	5,10 €	51,30 €
de 601 à 700 €	12,45 €	7,95 €	5,85 €	56,03 €
de 701 à 850 €	14,80 €	9,05 €	6,60 €	66,60 €
de 851 à 1000 €	17,65 €	10,40 €	7,65 €	79,43 €
de 1001 à 1500 €	20,55 €	12,00 €	9,25 €	92,48 €
de 1501 à 2000 €	21,10 €	12,35 €	9,40 €	94,95 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216301648-20260930-2026_081-DE

(1) Quotient Familial établi par la CAF (ou la MSA) avec justificatif transmis et renouvelé par la famille. Si la personne n'en possède pas, l'avis d'imposition est demandé. Si la famille refuse de donner son Quotient Familial ou son avis d'imposition, elle se verra appliquer le coefficient le plus élevé". Pour vérifier les données, des consultations CDAP sont possibles et elles sont conservées.
(2) Le forfait 5 jours s'applique suite à la fréquentation consécutive du lundi au vendredi sans jour férié.
(3) Moins 10% s'applique à partir de la fréquentation sur l'accueil de loisirs du 3ème enfant, fréquentant tous l'activité en même temps.

Pénalités : (règlement intérieur)

Suite à de nombreux abus, la commune se voit dans l'obligation d'appliquer des pénalités pour préserver la bonne marche des services et la sécurité des enfants accueillis.

- En cas de fréquentation d'un service (restauration ou SMEJ) sans dossier administratif préalable : 10€ par activité fréquentée (accueils matin/midi/soir, mercredi et vacances), sera facturée par enfant et pour toute famille n'ayant pas fait son dossier dans les temps impartis et définis par la municipalité.
- En cas de retard sur les accueils au-delà de 18h30 : les familles se verront facturées une pénalité de 5 € par activité (accueil périscolaire du soir, mercredi et vacances) en plus du tarif correspondant au quotient familial du responsable.
- En cas d'absence non prévenue le matin de l'accueil et non justifiée dans les 48 heures au SMEJ pour les services du mercredi et vacances : toute famille ayant inscrit son enfant et n'ayant pas prévenu de son absence sur l'accueil de loisirs, sera facturé 10 € en plus du tarif correspondant au quotient familial du responsable, et de la fréquentation programmée.

Tarif nuitée pour l'activité accessoire de l'accueil de loisirs 3/11 ans

- 5 euros seront appliqués par nuit, pour tous les enfants participant à une activité accessoire dans le cadre de l'accueil de loisirs. Cette somme s'ajoutera au prix de journée.

ESPACE JEUNES :

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES 12/14 ANS ET ACCUEIL JEUNES 15/17 ANS SEJOURS

Adhésion annuelle du 1er septembre au 31 août pour tout jeune de 12 à 14 ans fréquentant l'Espace jeunes

Gerzatois : 10 €
Hors commune : 15 €

Tarifs accueil de loisirs 12/14 ans

QUOTIENT FAMILIAL (1)	Tarif A* (activité dans le cadre de l'Espace jeune avec intervenant)	Tarif B* (Activité avec déplacement à la journée)	Tarif C* (Activité avec déplacement à la demi-journée)	Coût du repas
0 à 500	0,50 €	2,00 €	1,00 €	2,00 €
de 501 à 600	0,75 €	3,00 €	1,50 €	
de 601 à 700	1,00 €	4,00 €	2,00 €	
de 701 à 850	1,25 €	5,00 €	2,50 €	
de 851 à 1000	1,40 €	5,60 €	2,80 €	
de 1001 à 1500	1,50 €	6,00 €	3,00 €	
de 1501 à 2000	1,75 €	7,00 €	3,50 €	
< 2000	2,00 €	8,00 €	4,00 €	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216301648-20260930-2026_081-DE

(1) Quotient Familial établi par la CAF (ou la MSA) avec justificatif transmis et renouvelé par la famille. Si la personne n'en possède pas, l'avis d'imposition est demandé. Si la famille refuse de donner son Quotient Familial ou son avis d'imposition, elle se verra appliquer le coefficient le plus élevé". Pour vérifier les données, des consultations CDAP sont possibles et elles sont conservées.
(*) Les activités comprenant un tarif seront précisées sur les programmes dédiés aux jeunes

Adhésion annuelle du 1er septembre au 31 août pour tout jeune de 15 à 17 ans fréquentant l'Espace jeunes

- Gerzatois : 10 €
- Hors commune : 15 €

Tarifs séjour

QUOTIENT FAMILIAL (1)	TARIFS SEMAINE	TARIFS JOURNEE
de 0 à 500 €	240 €	48 €
de 501 à 600 €	250 €	50 €
de 601 à 700 €	260 €	52 €
de 701 à 850 €	270 €	54 €
de 851 à 1000 €	280 €	56 €
de 1001 à 1500 €	300 €	60 €
de 1501 à 2000 €	310 €	62 €
> à 2000 €	320 €	64 €

(1) Quotient Familial établi par la CAF (ou la MSA) avec justificatif transmis et renouvelé par la famille. Si la personne n'en possède pas, l'avis d'imposition est demandé. Si la famille refuse de donner son Quotient Familial ou son avis d'imposition, elle se verra appliquer le coefficient le plus élevé". Pour vérifier les données, des consultations CDAP sont possibles et elles sont conservées.

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Gerzat le 30 septembre 2026.

Le Maire

Serge PICHOT

MAIRIE DE GERZAT 63 (Puy-de-Dôme)

La secrétaire de séance

Nadia KHAMALLAH DE SOUSA